



## Charte COVID

### TOULOUSE SAFE & SECTEUR DU TOURISME D'AFFAIRES

La crise sanitaire et ses conséquences affectent durement l'ensemble des acteurs de la filière tourisme d'affaires de la métropole toulousaine (lieux de réception, hôtels, traiteurs, agences événementielles et PCO, prestataires techniques et prestataires de services).

Face aux nouvelles contraintes, aux surcoûts et aux annulations, il est impératif de réagir. Dans cet objectif, les professionnels de la filière et l'Agence d'attractivité de Toulouse métropole ont co-construit la présente charte « Toulouse Safe ».

Elle vise l'adaptation et la réactivité des acteurs aux contraintes sanitaires évolutives, sans compromis pour la sécurité du public. La charte, au travers d'initiatives proactives, s'attache à rétablir la confiance entre les autorités, les organisateurs d'événements et leurs clients. Elle s'efforce de faire face aux incertitudes et de concilier les objectifs de sécurité sanitaire et ceux de l'emploi.

**L'Agence d'attractivité de Toulouse Métropole et la filière événementielle toulousaine se mobilisent et s'engagent sur les points ci-dessous.**

1. Donner priorité à la sauvegarde des filières et emplois locaux, sans compromis pour la santé de tous.
2. Renforcer les interconnexions, les actions conjointes et le partage d'informations entre les acteurs de la filière, les donneurs d'ordres et les autorités locales en faisant preuve de réactivité et de solidarité.
3. Encourager les donneurs d'ordres à maintenir leurs événements.
4. Soutenir la mobilisation de l'action publique :
  - A. valoriser les opportunités de commandes publiques, faire le lien avec les services de toulouse métropole et engager des actions nouvelles, dont le dimensionnement permettra des actions locales multiples en terme d'événementiel;
  - B. maintenir les événements qui peuvent l'être au travers d'échanges structurés permanents avec les services de l'État (préfecture, ARS) ;
  - C. responsabiliser les acteurs locaux, publics et privés, au plus proche des réalités du terrain et des clients ;
  - D. mobiliser les services de Toulouse Métropole en synergie avec les actions des acteurs de la filière : transports, sécurité, actions culturelles, campagnes de promotion.
5. Éviter de sur-transposer les règles et consignes sanitaires.
6. S'adapter aux contraintes sanitaires évolutives, en appliquant les principes suivants :
  - A. démarche proactive et force de proposition auprès des pouvoirs publics pour adapter les réponses locales aux contraintes générales ;
  - B. strict respect des mesures sanitaires préconisées par l'Agence nationale de santé publique : port du masque obligatoire, gel hydroalcoolique à disposition, désinfection régulière des espaces, mesures de distanciation respectées avec marquage au sol ;
  - C. strict respect du référentiel sanitaire en vigueur approuvé par les pouvoirs publics relatif aux événements professionnels (sécurité des publics, personnels et interactions, dispositifs d'accueil des publics, restauration, etc.) ;
  - D. nomination d'un référent du protocole sanitaire garant des bonnes pratiques au sein de chaque établissement accueillant du public ;
  - E. mise en place de conditions de réservation et d'annulation flexibles ;
  - F. mise en place d'un parcours visiteur respectueux des mesures de distanciation sociale dans les espaces publics et d'accueil (paiement sans contact, suppression des documentations, gestion différenciée des flux entrants et sortants, gestion des flux et adaptation des normes sanitaires en restauration, etc.) ;
  - G. adaptation des mesures sanitaires dans son établissement en fonction de l'évolution de la situation et des directives gouvernementales.

**Étant entendu que les organisateurs** doivent faire une déclaration pour chaque événement décrivant les mesures sanitaires mises en place auprès de la préfecture à qui revient le droit d'autorisation de tenue du dit événement.

**Afin de traverser la période** dans les meilleures conditions, les signataires s'engagent à mobiliser les parties prenantes européennes, nationales et locales pour accompagner la reprise.

**Afin de promouvoir le volontarisme partagé** de la présente charte, les signataires s'engagent à intégrer les présentes dispositions dans leur actions et supports de communication, à les relayer sur les réseaux sociaux et auront la possibilité d'utiliser le logo « Toulouse Safe ».

**Nom :** \_\_\_\_\_

**Signature :**

**Prénom :** \_\_\_\_\_

**Structure :** \_\_\_\_\_